

CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES 2020-2021

Ils desservent principalement des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (R.P.I.), le Collège de Villiers-Saint-Georges et celui du Châtelet-en-Brie. Il s'agit des pages 61 à 87 des horaires ProCars (sauf cantines de Provins et de Nangis).

Les élèves acceptés à bord de ces circuits doivent être impérativement porteurs de la carte SCOL'R délivrée par le Département 77. Il s'agit d'une carte nominative, à vue.



Aucun titre télébilletique (carte Imagine'R, carte Navigo, ...), ni magnétique (ticket T), ni papier (billet d'accès à bord – 2 euros) n'est valable sur ces circuits.